

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
4 janvier 2006
Français
Original: arabe

**Assemblée générale
Soixantième session**
Point 14 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient

**Conseil de sécurité
Soixantième année**

**Lettres identiques datées du 4 janvier 2006, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un tableau statistique concernant les atteintes à la souveraineté du Liban qu'Israël a commises en décembre et dont le nombre s'élève à 96 (voir annexe).

Ces violations vont à l'encontre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, dont la dernière en date est la résolution 1614 (2005), et elles sont contraires aux appels répétés lancés par le Secrétaire général pour qu'il y soit mis fin, appel dont le dernier figure dans le rapport du Secrétaire général en date du 20 juillet 2005 publié sous la cote S/2005/460. Le Liban compte sur l'Organisation des Nations Unies pour contraindre Israël à mettre un terme à ces violations, qui menacent la paix et la sécurité internationales, et il tient Israël responsable des conséquences éventuelles de ces actes.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 14 de l'ordre du jour et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Ibrahim Assaf



**Annexe aux lettres identiques datées du 4 janvier 2006,
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission
permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Tableau statistique concernant les atteintes à la souveraineté
du Liban commises par Israël en décembre 2005**

<i>Violations aériennes</i>				<i>Violations terrestres</i>				<i>Nombre de violations</i>
				<i>Violations maritimes</i>	<i>Agressions militaires</i>	<i>Violations sur le terrain</i>	<i>Comportements abusifs</i>	
Avions de chasse à réaction	Avions de reconnaissance	Hélicoptères	Total	Incursions dans les eaux territoriales, tirs de rafales et de fusées éclairantes au-dessus des eaux territoriales	Raids aériens, tirs d'artillerie, bombardements de positions utilitaires et de sites importants, agressions et meurtres de civils	Coups de feu, tirs de fusées éclairantes, chutes d'obus d'artillerie, infiltrations, franchissements de la frontière internationale	Menaces et intimidations armées, travaux d'excavation, pose de fils de fer barbelé, établissement d'installations sur le territoire libanais	–
22	24	8	53	16	3	18	5	96